

MAIRIE
DE
REPLONGES



N° Délibération
D652022

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 22
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0

Date de la convocation :
02/12/2022

Objet de la délibération : **DENOMINATION DE VOIES**

Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 09 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 02 décembre 2022, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine –Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire –
Mme BOIVIN Nadine – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe –
M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET Nathalie –
Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde –
M. MURE Julien – M. BERRY David – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. MONTERRAT Raphaël a donné pouvoir à
M. VERNOUX Bertrand, M. MONTERRAT Franck a donné pouvoir à M. RETY
Jean- Pierre, M. NILLON Christophe a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale,
Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe,
Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à M. BERRY David.

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Monsieur le Maire, après avis du Président de la Commission Environnement, propose de nommer les voies desservant le lotissement situé Rue du Bourg, déposé par la SCCV 2CJGTE M. Carlos EVANGELISTA, comprenant un projet de 8 lots à bâtir : « Rue des Prés du Bourg » et « Impasse des Prés du Bourg ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de nommer :

-la voie desservant le lotissement Rue du Bourg : « Rue des Prés du Bourg » et « Impasse des Prés du Bourg ».

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 12 décembre 2022



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20221209-D652022-DE
Date de réception préfecture : 13/12/2022